



CONFLUENCE

des droits

collection d'ouvrages numériques



D'IC EDITIONS





Les mutations contemporaines du droit de l'animal

Olivier Le Bot (dir.)

979-10-97578-19-0

2023, 323 p. | DOI : [10.4000/books.dice.14870](https://doi.org/10.4000/books.dice.14870)

Le droit de l'animal a connu des mutations d'ampleur au cours des vingt dernières années. Il s'est structuré en champ disciplinaire autonome, a pris une importance croissante dans le débat public et a fait l'objet de réformes remarquées. Le présent ouvrage rend compte de ces évolutions en publiant les actes d'une université d'automne qui s'est tenue à la faculté de droit d'Aix-en-Provence en octobre 2021. Il rassemble les contributions des auteurs – juristes, politistes et historiens – autour de sept thématiques : le droit de l'animal comme champ disciplinaire ; les mots du droit de l'animal ; la fabrique du droit de l'animal ; droit de l'animal et participation démocratique ; droit de l'animal, droits fondamentaux et droit constitutionnel ; la représentation des animaux devant les juridictions et l'action au nom et pour le compte d'un animal ; juridictions pénales et animaux. Le lecteur pourra apprécier, en les parcourant, l'intérêt et la richesse d'une matière en plein essor, particulièrement en phase avec les préoccupations de son temps.

Constitution et passé *Entre mémoire et histoire*

Ariane Vidal-Naquet (dir.)

979-10-97578-18-3

2023, 174 p. | DOI : [10.4000/books.dice.13177](https://doi.org/10.4000/books.dice.13177)

Issu d'une journée d'études qui s'est tenue à Aix-Marseille Université en 2020, le présent ouvrage propose des réflexions sur les rapports que la Constitution entretient avec le passé, sur la façon dont elle le représente, l'appréhende, le traite voire l'utilise. Ce thème, abordé par les jeunes chercheurs de l'Institut Louis Favoreu sous le parrainage de chercheurs expérimentés, trouve, dans l'actualité, des résonances importantes avec, par exemple, la multiplication des lois mémorielles et des devoirs de mémoire, les débats soulevés par une « cancel culture » constitutionnelle ou encore la constitutionnalisation de « vérités » historiques. Les différentes contributions analysent, dans une perspective historique et comparée, la façon dont la Constitution/les Constitutions se saisissent du passé : à cet égard, elles soulignent la diversité des manières de représenter le passé voire de se l'approprier et interrogent la spécificité du discours constitutionnel sur le passé. Elles analysent également la façon dont la/les Constitutions utilisent le passé, comment ce dernier intervient au soutien de la construction du récit constitutionnel et comment il peut être mobilisé par les différents acteurs constitutionnels, notamment le juge.



Justice, responsabilité et contrôle de la décision publique *Leçons de la crise sanitaire*

Estelle Brosset, Thierry Renoux, Ève Truilhé et Ariane Vidal-Naquet (dir.)

979-10-97578-17-6

2022, 200 p. | DOI : [10.4000/books.dice.12353](https://doi.org/10.4000/books.dice.12353)

La crise sanitaire que nous traversons, sans doute encore davantage que les autres crises sanitaires avant elle, au-delà des adaptations en droit qu'elle a imposées, a mis et met encore à l'épreuve ce que le droit prévoit en matière de contrôle de la décision publique. Elle en souligne les potentialités mais aussi les limites et invite, peut-être, à repenser les mécanismes qui le caractérisent ou les concepts qui le sous-tendent. Il s'agira ainsi de tirer les leçons de la crise sanitaire en envisageant, en droit, la question de la responsabilité et le contrôle de la décision publique (son objet comme ses modalités) par les citoyens et tous ceux qui s'expriment en leur nom, qu'il s'agisse des parlements ou de la justice.



Les assemblées citoyennes *Nouvelle utopie démocratique ?*

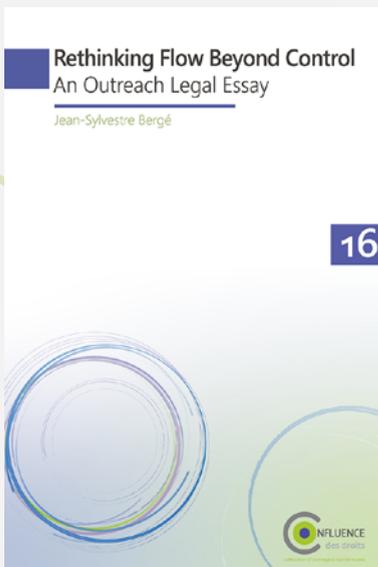
Marthe Fatin-Rouge Stefanini et Xavier Magnon (dir.)

979-10-97578-16-9

2022, 303 p. | DOI : [10.4000/books.dice.10440](https://doi.org/10.4000/books.dice.10440)

Si l'actualité des assemblées citoyennes est relativement récente en France, avec la Convention citoyenne pour le climat, cette technique s'appuie sur de nombreuses et anciennes expériences dans d'autres États. L'étude de ces assemblées a également fait l'objet de nombreux travaux issus de la science politique en France comme à l'étranger. Les juristes demeurent, encore aujourd'hui, largement étrangers à cette réflexion, aussi bien dans sa dimension pratique, l'étude de la pratique des assemblées citoyennes, que dans sa dimension théorique, sous l'angle de l'étude des concepts de démocratie délibérative et de démocratie participative. Dans un tel contexte, le présent ouvrage, *Les assemblées citoyennes : nouvelle utopie démocratique ?* résultat d'un colloque international pluridisciplinaire, permet de dresser un état des lieux, sous un angle critique, de ce qu'il convient de penser des assemblées citoyennes. Les assemblées citoyennes constituent-elles le remède miracle à la crise du régime représentatif ? Tel est, sans doute le fil rouge de toutes les questions soulevées au cours de cette journée d'études. Quel est le sens des « assemblées citoyennes » ? À quelle théorie politique est-il possible de les rattacher ? Quelles en sont les expressions concrètes et les différentes expériences pratiques ? Telles sont les différentes questions sur lesquelles les contributions de cet ouvrage ont apporté un éclairage pluridisciplinaire, contemporain et critique. La multiplication des regards disciplinaires, science politique et droit pour l'essentiel, permet ainsi de croiser les regards sur cet objet d'études, de déplacer, parfois, les frontières et, surtout, de penser de manière globale le phénomène des assemblées citoyennes.





16

Rethinking Flow Beyond Control An Outreach Legal Essay

Jean-Sylvestre Bergé

979-10-97578-15-2

2021, 150 p. | DOI : [10.4000/books.dice.2527](https://doi.org/10.4000/books.dice.2527)

Dans son cours au Collège de France de l'année 1978 sur le thème « Sécurité, territoire et population », Michel Foucault a établi une relation entre « circulation », « sécurité » et « espace ». L'appréhension de la circulation aux XVII^e et XVIII^e siècles par des outils juridiques (accords internationaux, réglementations nationales ou locales) y est vue comme l'expression d'une volonté de sécuriser les flux dans différents espaces (maritimes et terrestres). L'objectif de cet essai juridique grand public est de prendre le contre-pied de ces analyses en considérant que, pour un certain nombre de flux majeurs (libération de gaz à effet de serre, dissémination de produits et d'organismes en tout genre, pandémie, circulation de l'information, des personnes, des données, des capitaux, des déchets, etc.), l'homme vit aujourd'hui dans l'illusion du contrôle. La question n'est plus de savoir qui contrôle quoi mais plutôt de déterminer qui supporte la perte de contrôle ? Pour répondre à cette interrogation, il est nécessaire de repenser les modèles traditionnels de circulation et de contrôle. Toutes sortes d'*a priori* sur la circulation peuvent être discutés (magique, libéral, social, ontologique, fondamental, modal). Quant au contrôle, il faut admettre qu'il s'exerce durablement dans un environnement fait d'échappement.

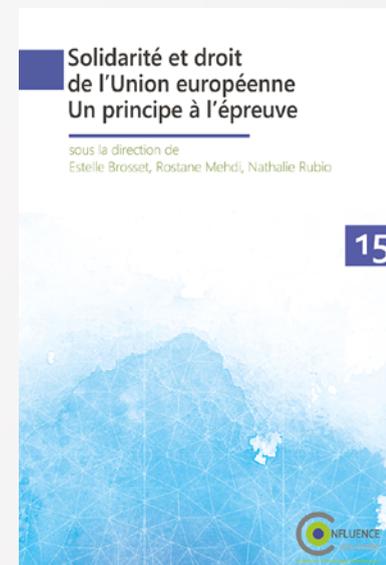
Solidarité et droit de l'Union européenne : un principe à l'épreuve

Estelle Brosset, Rostane Mehdi et Nathalie Rubio (dir.)

979-10-97578-14-5

2021, 204 p. | DOI : [10.4000/books.dice.2737](https://doi.org/10.4000/books.dice.2737)

Les occasions de « tester » la solidarité dans l'Union européenne ont été nombreuses et invitent à s'interroger sur la place et le rôle du droit à cet égard. Le droit de l'Union se présente-t-il comme un vecteur de solidarité ? A-t-il contribué à affermir la constitution d'un espace intégré ? A-t-il laissé au contraire apparaître des failles justifiant un *aggiornamento* ? C'est précisément l'objet de cet ouvrage que de proposer un bilan du principe de solidarité, de ses formats comme de ses applications dans les principales politiques européennes, depuis le traité de Lisbonne et dans un contexte marqué par de nombreuses crises.



15



Systèmes de contrôle de constitutionnalité par voie incidente et protection des personnes en situation de vulnérabilité

Approche de droit comparé

Caterina Severino et Hubert Alcaraz (dir.)

979-10-97578-13-8

2021, 579 p. | DOI : [10.4000/books.dice.8184](https://doi.org/10.4000/books.dice.8184)

Répondant à l'appel à projets « QPC 2020 » du Conseil constitutionnel, le travail de recherche collectif – dont les résultats sont publiés dans cet ouvrage – entend évaluer l'efficacité de la question prioritaire de constitutionnalité sous l'angle particulier de la protection des personnes en situation de vulnérabilité et selon une approche de droit comparé. La recherche a ainsi eu pour ambition de dresser un bilan de la jurisprudence QPC du Conseil constitutionnel pour ce qui concerne la protection des personnes vulnérables, en la confrontant avec les procédures similaires existant dans deux pays voisins : l'Italie et l'Espagne. La protection effective des personnes qui en ont le plus besoin a semblé en effet être un point de vue particulièrement pertinent pour évaluer, de manière générale, l'efficacité du système de la QPC et pour vérifier s'il constitue un véritable progrès dans la défense des droits fondamentaux. Pour rendre compte de la manière la plus fidèle possible des résultats de cette recherche, l'ouvrage présente, dans une première partie, le rapport de synthèse adressé au Conseil constitutionnel par les porteurs du projet, dans lequel est réalisée la comparaison proprement dite ; puis, dans une seconde partie, les études nationales concernant la jurisprudence constitutionnelle des trois pays étudiés, élaborées par les chercheurs participants au projet scientifique.

Systèmes de contrôle de constitutionnalité par voie incidente et protection des personnes en situation de vulnérabilité
Approche de droit comparé

sous la direction de
Caterina Severino et Hubert Alcaraz

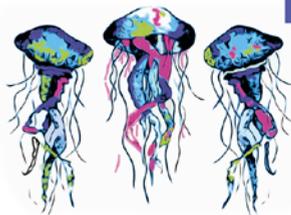
14



L'évolution du droit international de l'environnement en Méditerranée
Quelles modalités d'influence pour l'IPBES ?

Guillaume Futhazar

13



L'évolution du droit international de l'environnement en Méditerranée Quelles modalités d'influence pour l'IPBES ?

Guillaume Futhazar

979-10-97578-12-1

2020, 595 p. | DOI : [10.4000/books.dice.14388](https://doi.org/10.4000/books.dice.14388)

Après des décennies de croissance rapide du droit international de l'environnement, il est aujourd'hui crucial d'assurer l'effectivité et l'efficacité de cette branche du droit. Cela implique, entre autres, de garantir la flexibilité et la réactivité des instruments existants. Cette thèse propose d'explorer les mécanismes et phénomènes permettant aux régimes internationaux environnementaux de s'adapter aux évolutions scientifiques, politiques et juridiques en s'appuyant sur un cas d'étude précis : l'influence de la Plateforme intergouvernementale politique et scientifique pour la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) en Méditerranée. L'IPBES a été récemment établie afin de pallier l'inefficacité des politiques environnementales en matière de biodiversité. En partant du postulat du succès de cette plateforme, cette thèse expose les divers moyens juridiques d'influences dont celle-ci dispose dans la région. Nous verrons ainsi que l'expertise institutionnelle des régimes méditerranéens constitue une modalité d'influence directe tandis que les nombreux phénomènes de diffusion normative lui assurent une influence indirecte. La Méditerranée comporte à une échelle réduite tous les enjeux du droit international de l'environnement. Une telle étude permettra donc de mettre en lumière des aspects rarement étudiés de cette branche du droit.



L'inapplication du droit

sous la direction de
Romain Le Bœuf et Olivier Le Bot

12



INFLUENCE
des droits

L'inapplication du droit

Romain Le Bœuf et Olivier Le Bot (dir.)

979-10-97578-11-4

2020, 273 p. | DOI : [10.4000/books.dice.11947](https://doi.org/10.4000/books.dice.11947)

Le droit est-il appliqué ? Ainsi formulée, la question est assurément provocante. Certes, nul ne doute de l'existence de comportements contraires aux prescriptions de la règle de droit. Cependant, ces violations ne trouvent-elles pas toujours une réponse assurant *in fine* le triomphe de l'ordre juridique ? L'acte administratif illégal est annulé, le préjudice réparé, bref, l'ordre des choses rétabli : le coupable puni, c'est la victoire du droit tout autant que l'absence de crime. Pourtant, certains criminels courent toujours et certains actes illégaux échappent à tout recours. De nombreuses règles – éventuellement d'importance fondamentale – demeurent inappliquées. Les raisons de cette inapplication peuvent en être diverses : inaction des autorités, inertie des victimes et des créanciers, inadéquation des procédures, résignation ou force des habitudes, etc. Comment saisir l'incrédulité envers la règle, le labueur de la démarche, la crainte de représailles qui anéantiraient le gain escompté ? Quelle place réserver aux prescriptions non juridiques – qu'elles soient éthiques, religieuses, économiques ou autres – qui s'interposent au quotidien entre la règle de droit et son application ? L'objet de cet ouvrage, issu d'une journée d'études organisée à la faculté de droit d'Aix-en-Provence le 13 septembre 2017, est de nourrir la réflexion sur cette thématique en rassemblant les contributions d'une quinzaine d'auteurs sur l'origine, l'ampleur et les manifestations du phénomène.

L'agenciarisation de la politique d'immigration et d'asile face aux enjeux de la « crise des réfugiés » en Méditerranée

Rostane Mehdi (dir.)

979-10-97578-10-7

2020, 154 p. | DOI : [10.4000/books.dice.11582](https://doi.org/10.4000/books.dice.11582)

Sous l'effet de la combinaison inédite de facteurs politiques, économiques et sociaux, la Méditerranée est de ces lieux où l'histoire s'est, au cours des dernières décennies, emballée. C'est dans ce contexte que la « mer du milieu » est devenue l'épicentre de ce que l'on désigne par la formule très approximative de « crise des migrants ». Ces mouvements telluriques n'en sont probablement qu'à leurs prémices. La force d'évocation négative du syntagme suffit pourtant à éclairer la mise en tension de l'Union et des États qui la constituent. Confrontée à un défi dont on mesure qu'il met à l'épreuve l'unité même de l'Union, celle-ci a fait le choix, somme toute classique, de la novation institutionnelle. Pour anticiper, canaliser et gérer ces flux humains, elle s'est dotée en 2004 de Frontex, devenue l'Agence européenne de gardes-frontières et gardes-côtes. Cette évolution est la déclinaison dans le domaine migratoire d'une dynamique dont l'objet est de moderniser l'action publique afin d'en renforcer, dit-on, l'efficacité. On entre ainsi dans un monde où la qualité des institutions s'apprécie à l'aune de leur « performance » sans être certain que leur aptitude à respecter les droits fondamentaux compte au nombre des indicateurs pertinents. Au fond, la question est posée de savoir si l'Union est parvenue à trouver un point d'équilibre acceptable par l'ensemble de ses membres entre les impératifs de sauvegarde inhérents à sa qualité même d'espace démocratique et l'attractivité d'un éden que les damnés de la terre sont prêts à rejoindre quoi qu'il en coûte. S'affranchissant des analyses exclusivement disciplinaires, cet ouvrage nous fait pénétrer au cœur des contradictions qui minent le processus d'agenciarisation appréhendé au prisme de la « crise des migrants en Méditerranée ».

L'agenciarisation de la politique d'immigration et d'asile face aux enjeux de la « crise des réfugiés » en Méditerranée

sous la direction de
Rostane Mehdi

11



INFLUENCE
des droits



Les grandes affaires climatiques

Christel Cournil (dir.)

979-10-97578-09-1

2020, 676 p. | DOI : [10.4000/books.dice.10943](https://doi.org/10.4000/books.dice.10943)

Cet ouvrage est inédit dans sa démarche. En s'inscrivant dans la tradition juridique des célèbres « Grands arrêts », cette publication collective émanant de plus d'une trentaine d'auteurs a pour ambition de mettre en exergue les principaux contours de la « Justice climatique ». L'ouvrage rassemble un échantillon représentatif d'affaires contentieuses rendues ou encore en instance dans le monde sur des questions climatiques très variées (demande indemnitaires de « victimes climatiques », contestation de projets jugés « climaticides », manque d'ambition climatique des États, non-respect des trajectoires de réduction des gaz à effet de serre, demande de désinvestissements dans les énergies fossiles, poursuites d'activistes, etc.). Offrant un panorama sur une progressive métamorphose de la responsabilité des États et des entreprises, cet ouvrage permet de mieux cerner les arguments juridiques soulevés devant des « juges » très différents (juridiction nationale, tribunal régional, quasi-juridiction nationale ou internationale, mécanisme non juridictionnel, etc.). Ainsi dévoilées « côté à côté », ces affaires climatiques mettent en perspective autant les obstacles particulièrement importants que rencontrent les requérants que les « fenêtres » parfois semblables qu'ouvrent certains juges dans des systèmes juridiques pourtant très différents. Dès lors, les cruciales questions ayant trait à l'évolution de la responsabilité, à la justiciabilité en matière climatique, à l'intérêt à agir, à l'établissement du lien de causalité et à la délicate répartition de la « part » de responsabilité des nombreux émetteurs de gaz à effets de serre, y seront exposées. Sont également retracés les points communs entre les affaires (réception de l'Accord de Paris, invocation des droits fondamentaux, contrôle des actes réglementaires, injonction réparatrice, etc.). En définitive, cet ouvrage constitue un outil à la fois pratique et théorique à destination des universitaires, des avocats, des magistrats, des étudiants et des juristes des ONG qui travaillent sur la gouvernance climatique; celle-ci devant désormais inclure les décisions rendues par les juges.



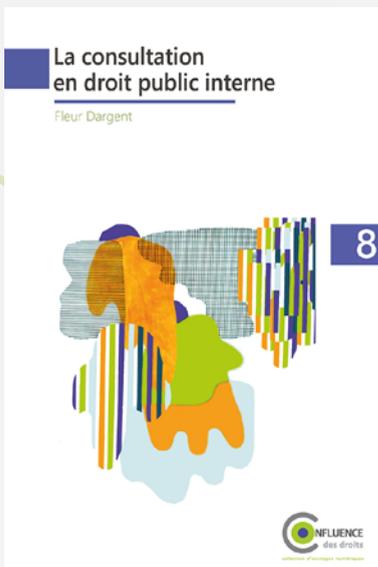
Procès et environnement : quelles actions en justice pour l'environnement ?

Mathilde Hautereau-Boutonnet et Ève Truilhé (dir.)

979-10-97578-08-4

2020, 144 p. | DOI : [10.4000/books.dice.9216](https://doi.org/10.4000/books.dice.9216)

Les travaux publiés dans cet ouvrage sont le fruit de recherches collectives menées en France, à travers l'ensemble des ordres juridiques (constitutionnel, administratif, judiciaire) mais aussi au Japon et au Québec. Il s'agit de porter un regard comparatiste sur les actions en justice en matière de protection de l'environnement, sous le prisme de la stratégie contentieuse. Sont appréhendés tout à la fois les spécificités de tel ou tel type d'action, les difficultés juridiques propres aux actions formées par des associations, les stratégies que celles-ci doivent privilégier ainsi que les risques auxquels elles s'exposent en agissant en justice, les potentialités de l'action de groupe, mais aussi celle de l'octroi de droits à la nature elle-même.



La consultation en droit public interne

Fleur Dargent

979-10-97578-06-0

2020, 510 p. | DOI : [10.4000/books.dice.8826](https://doi.org/10.4000/books.dice.8826)

Dans son sens courant, la consultation est l'action de s'adresser à quelqu'un pour obtenir un avis, considéré comme une opinion, une information ou une recommandation, mais cette définition s'applique-t-elle à toutes ces procédures? Si une étude empirique en droit public fait ressortir de nombreuses disparités, elle met en lumière un certain nombre de traits communs utiles à la construction d'une notion juridique. La consultation répond à un certain nombre de critères. Organiquement, elle est placée entre les mains d'une autorité dotée d'un pouvoir décisionnel. Temporellement, elle a vocation à influencer sur une norme en préparation. Matériellement, elle se traduit par un avis qui clôt le processus consultatif. L'aboutissement de la consultation se présente comme un acte non contraignant, dont l'auteur n'est pas l'autorité compétente pour édicter la norme et qui est dépourvu d'effet exécutoire. La thèse s'attache ensuite à mettre en lumière la tension que subit le phénomène consultatif aujourd'hui, pris entre la reconnaissance de son utilité et la volonté affichée d'en réduire l'utilisation. Substantiel, le mouvement de rationalisation et d'harmonisation des procédures entamé au début du siècle souffre, toutefois, de nombreuses exceptions, malgré l'objectif affiché. Outre la volonté de clarifier le droit, la thèse vise à proposer une harmonisation plus poussée des procédures consultatives en dépit de la subsistance nécessaire de certaines spécificités, notamment en matière juridictionnelle.

Le droit international de la reconnaissance, un instrument de décolonisation et de refondation du droit international ?

Albane Geslin et Emmanuelle Tourme Jouannet (dir.)

979-10-97578-07-7

2019, 199 p. | DOI : [10.4000/books.dice.8394](https://doi.org/10.4000/books.dice.8394)

Lorsqu'en 2011 est publié *Qu'est-ce qu'une société internationale juste ? Le droit international entre développement et reconnaissance*, d'Emmanuelle Tourme Jouannet, puis que paraît, l'année suivante son article « Le droit international de la reconnaissance », surgit dans le champ de la recherche française – et plus largement francophone – en droit international un nouveau paradigme, celui de la « reconnaissance ».

Les réactions suscitées par ces publications furent vives. Il y eut quelques mécompréhensions du concept même de reconnaissance, et diverses critiques se firent entendre.

C'est à l'occasion du premier workshop international du groupe de recherche Justice/Injustice Globale, les 8 et 9 septembre 2016, que fut abordée la question de savoir si le droit international de la reconnaissance pouvait être un instrument de décolonisation et de refondation du droit international.



Les Organisations internationales et la résolution des conflits post-bipolaires en Afrique

Thierry Bidouzo

979-10-97578-05-3

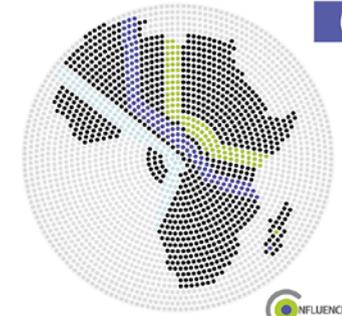
2019, 496 p. | DOI : [10.4000/books.dice.7797](https://doi.org/10.4000/books.dice.7797)

Le droit international, dans son rôle de « vigie » ou de « vigile » de la sécurité internationale, est parfois éprouvé par la délicate équation du défi de la paix en Afrique. En effet, depuis que ce continent est devenu « [acteur] de son histoire », – avec le nouveau décor international occasionné par la fin de la période bipolaire –, paradoxalement, il est également devenu un terrain fertile en conflits. En dépit des mutations ou des « dynamiques du droit international », opérées par les Organisations internationales dans la pratique du maintien de la paix, la dynamique évolutive des conflits et leur nature irrégulière, posent bien de difficultés. Et c'est le nœud de ces rapports ambigus entre les Organisations internationales et les conflits en Afrique qu'il convient de tenter de défaire, en en appréhendant tour à tour, leur implication, puis leur contribution à la résolution desdits conflits. De cette double appréhension, émerge le besoin, dans les stratégies de résolution des conflits, d'une prise en compte aussi bien de la violence visible que de la violence invisible; celle-ci suppose une réelle connaissance des vrais déterminants conflictuels. D'où la nécessité d'un droit régional africain de maintien de la paix car, la paix objective doit être accompagnée de la paix subjective.

Les Organisations
internationales et la résolution
des conflits post-bipolaires
en Afrique

Thierry Sédjro Bidouzo

6



La démocratie connectée :
ambitions, enjeux, réalité

sous la direction de
Michaël Bardin, Marthe Fatin-Rouge Stefanini,
Priscilla Jensel-Monge, Caterina Severino

5



La démocratie connectée : ambitions, enjeux, réalité

Michaël Bardin, Marthe Fatin-Rouge Stefanini,
Priscilla Jensel-Monge et Caterina Severino (dir.)

979-10-97578-04-6

2018, 142 p. | DOI : [10.4000/books.dice.5837](https://doi.org/10.4000/books.dice.5837)

Présentant une version enrichie de la Journée décentralisée de l'AFDC organisée à Toulon par le CDPC Jean-Claude Escarras et l'ILF-GERJC, en novembre 2016, cet ouvrage explore l'impact réel de la « révolution numérique » qui modifie, chaque jour un peu plus, nos modes de vie. Cette révolution technologique a une incidence sur la vie démocratique et sur le fonctionnement de nos institutions. Certains assurent déjà qu'internet garantit un meilleur pluralisme de l'information ou expliquent que les blogs, forums et autres réseaux sociaux sont les nouveaux lieux des débats de société. D'autres mettent en avant que ces mêmes réseaux sociaux offrent les moyens aux citoyens d'exercer une sorte de contre-pouvoir. L'Estonie, ou plus récemment la France, ont donné la possibilité aux citoyens de participer à l'écriture de leur Constitution nationale ou au processus législatif via internet. Internet semble ainsi offrir de nouveaux outils à la démocratie. Cependant, cette démocratie connectée n'est-elle pas qu'une illusion ? Les représentants sont-ils vraiment plus accessibles ? Les citoyens se sentent-ils réellement plus impliqués ? Peut-on réellement espérer un renouvellement de la vie démocratique grâce au numérique ? Des risques de dérives semblent poindre. Dès lors, peut-on les éviter ou du moins les anticiper pour mieux les contenir ? L'ensemble de ces questions est abordé tout au long de la journée d'étude dont cet ouvrage est issu.



Quel droit pour l'adaptation des territoires aux changements climatiques ? L'expérience de l'île de La Réunion

sous la direction de
Anne-Sophie Tabau

4



Quel droit pour l'adaptation des territoires aux changements climatiques ?

L'expérience de l'île de La Réunion

Anne-Sophie Tabau (dir.)

979-10-97578-03-9

2018, 268 p. | DOI : [10.4000/books.dice.3937](https://doi.org/10.4000/books.dice.3937)

La recherche collective dont cet ouvrage est le fruit s'est donnée pour ambition de cerner les implications juridiques de l'adaptation des territoires aux changements climatiques. L'équipe s'est appuyée sur l'exemple de l'île de La Réunion pour s'interroger sur les traductions juridiques du discours politique résultant de la COP 21 qui consistait, tout à la fois, à mettre l'accent sur l'adaptation aux effets des changements climatiques et non plus seulement sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, à décentraliser les politiques climatiques de manière à les faire correspondre aux spécificités locales, à adopter une approche transversale de la vulnérabilité des territoires et des populations, et à favoriser les échanges de bonnes pratiques au titre d'une coopération globale. Dans ce contexte, les travaux conduits identifient, dans différentes branches du droit, les expressions de l'adaptation, et déterminent si le droit applicable à La Réunion est adapté à l'enjeu climatique. L'accent est mis sur les processus d'agencement des éléments hétérogènes identifiés comme autant de composantes de l'adaptation à La Réunion, afin de révéler et d'évaluer les mécanismes juridiques qui permettent de faire naître et de stabiliser les attentes normatives des parties prenantes de l'adaptation des territoires aux changements climatiques. Cette recherche a été financée par le ministère de la Transition écologique et solidaire, dans le cadre du programme OMERAD (15-MCGOT-GICC-2-CVS-009).

La fabrication du droit de l'Union européenne dans le contexte du « Mieux légiférer »

Nathalie Rubio (dir.)

979-10-97578-02-2

2018, 220 p. | DOI : [10.4000/books.dice.1308](https://doi.org/10.4000/books.dice.1308)

La fabrication du droit de l'Union européenne dans le contexte du « Mieux légiférer »

sous la direction
de Nathalie Rubio

3



Dans sa communication du 19 mai 2015, la Commission européenne se dit « déterminée à modifier à la fois ce que fait l'Union européenne (UE) et la façon dont elle le fait ». Elle y présente « de nouvelles mesures destinées à améliorer la réglementation pour obtenir de meilleurs résultats ». Elle souhaite ouvrir davantage le processus d'élaboration des politiques, ainsi que « mieux écouter et mieux interagir avec ceux qui mettent la législation de l'UE en œuvre et qui en bénéficient ». Il s'agit également de « jeter un regard neuf sur l'ensemble des domaines d'action pour déterminer ceux dans lesquels les mesures existantes demandent à être améliorées ». Cette dynamique a été confirmée dans une série d'autres communications et par l'Accord interinstitutionnel du 13 avril 2016. Pourtant, rien ne semble nouveau : cela prolonge un processus ouvert il y a près d'une quinzaine d'années avec le Livre Blanc sur la gouvernance européenne. Les contributions figurant dans cet ouvrage permettent de comprendre les textes relatifs au « Mieux légiférer » adoptés depuis 2015, d'opérer les comparaisons avec des expériences nationales et internationales, de poser un regard critique et d'imaginer des perspectives avec toujours à l'esprit la volonté de trouver les pistes pour tenter de dénouer le nœud gordien de la qualité, de la légitimité et de l'efficacité du droit de l'Union européenne.



Le contrôle de constitutionnalité des décisions de justice : une nouvelle étape après la QPC ?

Marthe Fatin-Rouge Stefanini et Caterina Severino (dir.)

979-10-97578-01-5

2017, 504 p. | DOI : [10.4000/books.dice.5330](https://doi.org/10.4000/books.dice.5330)

Présentant une version enrichie des actes du colloque international organisé à Aix-en-Provence en juin 2016, cet ouvrage explore la possibilité de franchir une nouvelle étape au sein du système de justice constitutionnelle français, par la mise en place d'un contrôle de constitutionnalité des décisions de justice. Au regard de l'introduction récente de la QPC, un tel questionnement pouvait paraître surprenant, car l'adoption d'une telle procédure a été considérée comme un réel progrès pour l'État de droit français. Toutefois, malgré le succès remarquable de la QPC, il est apparu légitime de se demander si l'objectif affiché par la réforme, à savoir celui d'ouvrir une nouvelle voie de recours aux justiciables pour assurer la protection de leurs droits fondamentaux, avait bien été atteint. Or, l'analyse du fonctionnement concret de la QPC laisse apparaître des difficultés, notamment en ce qui concerne le filtrage opéré par les juridictions administratives et judiciaires, et des angles morts du contrôle de constitutionnalité. L'objectif poursuivi par le colloque était double : d'une part, tirer les leçons du fonctionnement des systèmes étrangers qui pratiquent un contrôle de la constitutionnalité des décisions de justice, en vérifiant si ce contrôle est une véritable plus-value pour la protection des droits et libertés et, d'autre part, vérifier l'état du système de justice constitutionnelle français après cette réforme capitale, tout en s'interrogeant sur ses possibles perfectionnements.

Le contrôle de constitutionnalité des décisions de justice : une nouvelle étape après la QPC ?

sous la direction de Marthe Fatin-Rouge Stefanini et Caterina Severino

2



Circulations de normes et réseaux d'acteurs dans la gouvernance internationale de l'environnement

sous la direction de Sandrine Maljean-Dubois

1



Circulations de normes et réseaux d'acteurs dans la gouvernance internationale de l'environnement

Sandrine Maljean-Dubois (dir.)

979-10-97578-00-8

2017, 210 p. | DOI : [10.4000/books.dice.2585](https://doi.org/10.4000/books.dice.2585)

La gouvernance internationale de l'environnement s'est construite par l'émergence progressive d'espaces juridiques et institutionnels relativement autonomes et non hiérarchisés. Des « régimes » spécialisés ont ainsi proliféré au gré de l'identification de nouvelles menaces et de nouveaux problèmes à résoudre. Ils se comptent aujourd'hui par dizaines, si bien que la question de la cohérence de ce paysage fragmenté s'est rapidement posée. La multiplication des régimes entraîne par définition des concurrences, collisions, doubles emplois de plus en plus fréquents. À cela s'est ajoutée la prise de conscience que les enjeux environnementaux sont étroitement interconnectés, comme le montrent les relations entre la lutte contre les changements climatiques d'une part et la protection de la couche d'ozone, la conservation de la biodiversité, la désertification, la protection des forêts ou des océans d'autre part. Dès lors, une gouvernance trop fragmentée ne peut être effective, car elle risque de conduire à défaire d'un côté ce que l'on fait de l'autre. Les États peuvent par ailleurs instrumentaliser la fragmentation, jouant tel régime contre tel autre, en fonction de leurs intérêts nationaux. Après avoir mis en évidence les phénomènes de circulations de normes et d'acteurs entre ces régimes, les auteurs de cet ouvrage pluridisciplinaire réfléchissent aux voies et moyens de les accompagner, voire de les amplifier dans l'objectif de « dé »fragmenter la gouvernance internationale de l'environnement et d'assurer ainsi une meilleure effectivité des politiques conduites. Cette recherche a été financée par l'Agence nationale de la recherche dans le cadre du projet CIRCULEX.



Le pôle éditorial de l'UMR DICE a pour mission principale la diffusion des connaissances scientifiques et des données de la recherche en sciences humaines et sociales, et plus particulièrement en sciences juridiques. Il est né de la volonté de faciliter l'accès et la diffusion des publications scientifiques provenant de la recherche publique en droit. Cette démarche s'inscrit dans la politique institutionnelle de « science ouverte ».

Le pôle éditorial de l'UMR DICE rassemble en *open access* une collection d'ouvrages numériques, « Confluence des droits », une revue électronique *Confluence des droits_La Revue*, qui s'articulent avec « À la croisée des droits », une collection d'ouvrages chez Larcier (Bruylant, Bruxelles). Au-delà de leurs formats différents, toutes ces publications ont en commun d'être le fruit d'une exigence de qualité scientifique et d'originalité, ainsi que d'un processus éditorial assurant rigueur, savoir-faire et efficacité.

DICE Éditions

Espace René Cassin

3, avenue Robert Schuman - F 13628 Aix-en-Provence Cedex 1

Tél. 33 (0)4 13 94 45 70 – dice-editions@univ-amu.fr

<https://dice.univ-amu.fr/>

<https://books.openedition.org/dice/>